

Carrosserie

Camion

DAF

Freinage

Timonerie

Suspension

Echappement

Pièces Moteur

Filtration

Eclairage

Signalisation

Attelage

Carrosserie

GROUPE
TODD
La Force d'un Leader

SOMMAIRE

CF	4
95 XF série 1	9
XF 95 série 2	15
XF 105	21

*LES PIECES FIGURANT DANS CE CATALOGUE, MEME SI PARFAITEMENT ADAPTABLES, NE SONT PAS DES PIECES D'ORIGINE.
LES REFERENCES D'ORIGINE ET LES NOMS DES CONSTRUCTEURS ONT ETE MENTIONNES UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION.*

TODD 292010077 **gauche**
TODD 292010081 **droit**



TODD 2910046 **gauche**
TODD 2910047 **droit**



TODD 3343157 **gauche**
TODD 3343156 **droit**



TODD 3343060



TODD 3343062 **gauche**
TODD 3343061 **droit**



TODD 3343063



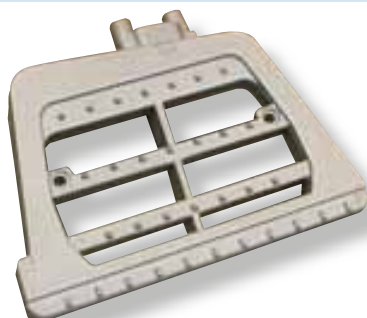
TODD 3343064



TODD 3185034 gauche
TODD 3185033 droit



TODD 318546016 gauche
TODD 318546026 droit



TODD 3320052



TODD 3320035



TODD 3343094 gauche
TODD 3343093 droit



TODD 3160022



TODD 3160127



TODD 3160128



TODD 3160129



TODD 3160131



TODD 3160159



REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
292010077	1699300	projecteur principal gauche, lampes H7/H1
292010081	1699301	projecteur principal droit, lampes H7/H1
2910046	1328860	projecteur antibrouillard gauche, lampes H1/H3, 01/01>
2910047	1328861	projecteur antibrouillard droit, lampes H1/H3, 01/01>
3343157	1372801	entourage phare gauche
3343156	1372802	entourage phare droit
3343060	1363375	pare-chocs
3343062	1363373	coin pare-chocs gauche
3343061	1363374	coin pare-chocs droit
3343063	1375876	calandre haute
3343064	1363370	calandre basse
3185034	1364798	marche pied gauche
3185033	1364799	marche pied droit
318546016	1638480	support marche pied gauche
318546026	1638481	support marche pied droit
3320052	1328934	demi aile arrière gauche/droite
3320035	1328935	calotte arrière supérieure gauche/droite
3320015	1340450	agraphe calotte
3343104	1372532	déflexeur intérieur gauche
3343103	1372533	déflexeur intérieur droit
3343094	1362870	déflexeur gauche
3343093	1362871	déflexeur droit
272046000	1732653	couvercle de batterie
3160022	1610184	rétroviseur principal gauche/droit, électrique, dégivrant, 384 x 205 mm, CF 03/00>04/06
3161022	1610190	glace rétroviseur principal, support plastique, 368 x 189 mm
3160127	1610189	rétroviseur grand angle, manuel, dégivrant 24 V, câble chauffant, 219 x 170 x 120 mm
3161127	1610182	glace rétroviseur grand angle, dégivrant 24V, 17W, support plastique, 203 x 154 x 36 mm

REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
3162044	1425114	coque rétroviseur grand angle, 203 x 154 x 60 mm
3160128	1689348	rétroviseur principal gauche/droit, électrique dégivrant 24V, 411 x 228 x 140 mm, CF 05/06>
3161128	1685330	glace rétroviseur principal 24V, dégivrant 24 V
3162045	1644325	coque rétroviseur principal, 411 x 228 x 110 mm
3160129	1689347	rétroviseur grand angle, électrique, dégivrant 24 V, 239 x 221 x 140 mm
3161129	1685331	glace rétroviseur grand angle, dégivrant 24V, support plastique
3162050	1644326	coque rétroviseur grand angle, 239 x 221 x 118 mm
3160131	1614021	rétroviseur d'accostage, manuel, 319 x 187 x 50 mm
3160159	1684030	antévisseur complet, 419 x 453 x 466 mm, CF Day Cabine, cabine courte et basse
3160182	1684034	antévisseur complet, 336 x 492 x 466 mm, CF Space Cabine

TODD 292010077 **gauche**
TODD 292010081 **droit**



TODD 2910046 **gauche**
TODD 2910047 **droit**



TODD 292010075 **gauche**
TODD 292010076 **droit**



TODD 3343079 **gauche**
TODD 3343078 **droit**



TODD 3342018



TODD 3340016 **gauche**
TODD 3340015 **droit**



TODD 3343080



TODD 3185132 **gauche**
TODD 3185131 **droit**



TODD 3343077



TODD 3185006 **gauche**
TODD 3185005 **droit**



TODD 3185046



TODD 3185047



TODD 3185048



TODD 3185112 **gauche**
TODD 3185113 **droit**



TODD 318546010 **gauche**
TODD 318546001 **droit**



TODD 3320087 **gauche**
TODD 3320086 **droit**



TODD 3320052



TODD 3320035



TODD 3320015



TODD 3160022



TODD 3160127



REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
292010077	1699300	projecteur principal gauche, lampes H7/H1, 09/02>
292010081	1699301	projecteur principal droit, lampes H7/H1, 09/02>
295046003		projecteur principal gauche, avec correcteur de portée lumineuse, lampes H7/H1, 09/02>
295046004		projecteur principal droit, avec correcteur de portée lumineuse, lampes H7/H1, 09/02>
2910046	1328860	projecteur antibrouillard gauche, lampes H1/H3
2910047	1328861	projecteur antibrouillard droit, lampes H1/H3
292010075	1293360	projecteur principal gauche, lampes H4, 01/97>09/02
292010076	1293361	projecteur principal droit, lampes H4, 01/97>09/02
292010903		glace de projecteur principal gauche
292010904		glace de projecteur principal droit
3343079	1308794	support phare gauche
3343078	1308795	support phare droit
3342018	1290191	pare-chocs
3340016	1294948	entourage phare gauche
3340015	1294949	entourage phare droit
3343080	1312789	calandre
3185132	1309112	grille inclinée gauche sur calandre
3185131	1309113	grille inclinée droite sur calandre
3343077	1317126	spoiler
3185006	1295732	marche pied gauche
3185005	1295735	marche pied droit
3185046	673144	marche supérieure
3185047	673143	marche centrale
3185048	961229	marche inférieure
3185112	1347131	support alu inférieur marche pied gauche
3185113	1347132	support alu inférieur marche pied droit
318546010	1605932	support marche pied gauche

REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
318546001	1445564	support marche pied droit
3320087	1291172	aile avant gauche
3320086	1291173	aile avant droite
3320052	1328934	demi aile arrière gauche/droite
3320035	1328935	calotte arrière supérieure gauche/droite
3320015	1340450	agraphe calotte
272046000	1732653	couvercle de batterie
3160022	1610184	rétroviseur principal gauche/droit, électrique, dégivrant, 384 x 205 mm, 03/00>04/06
3161022	1610190	glace rétroviseur principal, support plastique
3160127	1610189	rétroviseur grand angle, manuel, dégivrant 24 V, câble chauffant, 219 x 170 x 120 mm
3161127	1610182	glace rétroviseur grand angle, dégivrant 24V, 17W, support plastique, 203 x 154 x 36 mm
3162044	1425114	coque rétroviseur grand angle, 203 x 154 x 60 mm

TODD 292010077 **gauche**
TODD 292010081 **droit**



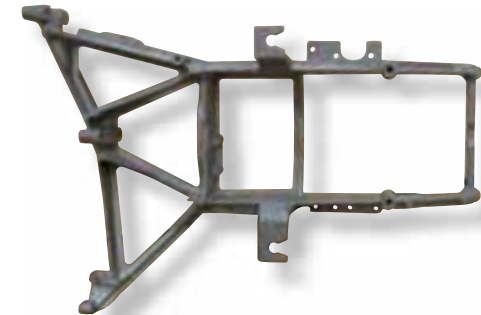
TODD 2910046 **gauche**
TODD 2910047 **droit**



TODD 292010075 **gauche**
TODD 292010076 **droit**



TODD 318546012 **gauche**
TODD 318546002 **droit**



TODD 3342018



TODD 3343082 **gauche**
TODD 3343081 **droit**



TODD 3343080



TODD 3185132 **gauche**
TODD 3185131 **droit**



TODD 3343077



TODD 3343092 **gauche**
TODD 3343091 **droit**



TODD 3185006 **gauche**
TODD 3185005 **droit**



TODD 3185046



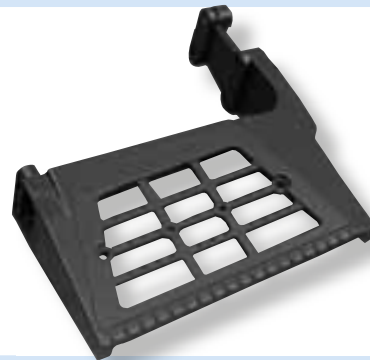
TODD 3185047



TODD 3185048



TODD 3185112 **gauche**
TODD 3185113 **droit**



TODD 318546010 **gauche**
TODD 318546001 **droit**



TODD 3320087 **gauche**
TODD 3320086 **droit**



TODD 3320052



TODD 3320035



TODD 3320015



TODD 3160128



TODD 3160129



TODD 3160183



REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
292010077	1699300	projecteur principal gauche, lampes H7/H1, 09/02>
292010081	1699301	projecteur principal droit, lampes H7/H1, 09/02>
295046003		projecteur principal gauche, avec correcteur de portée lumineuse, lampes H7/H1, 09/02>
295046004		projecteur principal droit, avec correcteur de portée lumineuse, lampes H7/H1, 09/02>
2910046	1328860	projecteur antibrouillard gauche, lampes H1/H3
2910047	1328861	projecteur antibrouillard droit, lampes H1/H3
292010075	1293360	projecteur principal gauche, lampes H4, 01/97>09/02
292010076	1293361	projecteur principal droit, lampes H4, 01/97>09/02
292010903		glace de projecteur principal gauche
292010904		glace de projecteur principal droit
318546012	1396938	support phare gauche
318546002	1396937	support phare droit
3342018	1290191	pare-chocs
3343082	1398284	coin pare-chocs gauche
3343081	1398285	coin pare-chocs droit
3343080	1312789	calandre
3185132	1309112	grille inclinée gauche sur calandre
3185131	1309113	grille inclinée droite sur calandre
3343077	1317126	spoiler
3343092	1400014	défecteur extérieur gauche
3343091	1400013	défecteur extérieur droit
3343102	1400011	défecteur intérieur gauche
3343101	1400012	défecteur intérieur droit
3185006	1295732	marche pied gauche
3185005	1295735	marche pied droit
3185046	673144	marche supérieure
3185047	673143	marche centrale

REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
3185048	961229	marche inférieure
3185112	1347131	support alu inférieur marche pied gauche
3185113	1347132	support alu inférieur marche pied droit
318546010	1605932	support marche pied gauche
318546001	1445564	support marche pied droit
3320087	1291172	aile avant gauche
3320086	1291173	aile avant droite
3320052	1328934	demi aile arrière gauche/droite
3320035	1328935	calotte arrière supérieure gauche/droite
3320015	1340450	agraphe calotte
3160128	1689348	rétroviseur principal gauche/droit, électrique dégivrant 24V, 411 x 228 x 140 mm, 01/2006>
272046000	1732653	couvercle de batterie
3161128	1685330	glace rétroviseur principal 24V, dégivrant 24 V, 411 x 228 x 110 mm
3162045	1644325	coque rétroviseur principal
3160129	1689347	rétroviseur grand angle, électrique, dégivrant 24 V, 239 x 221 x 140 mm
3161129	1685331	glace rétroviseur grand angle, dégivrant 24V, support plastique, 207 x 161 x 15 mm
3162050	1644326	coque rétroviseur grand angle, 239 x 221 x 118 mm
3160183		antévisseur complet

TODD 292010077 **gauche**
TODD 292010081 **droit**



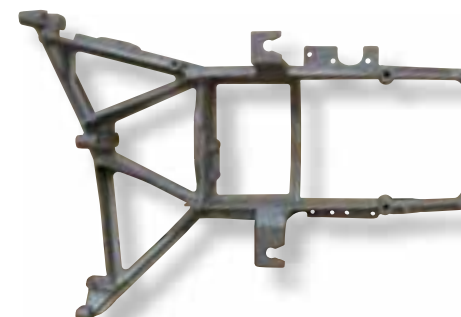
TODD 295046001 **gauche**
TODD 295046002 **droit**



TODD 317546002 **gauche**
TODD 317546001 **droit**



TODD 318546012 **gauche**
TODD 318546002 **droit**



TODD 334346017



TODD 3343082 **gauche**
TODD 3343081 **droit**



TODD 3343128



TODD 3343130 **gauche**
TODD 3343131 **droit**



TODD 318546004 **gauche**
TODD 318546003 **droit**



TODD 3185127 **gauche**
TODD 3185126 **droit**



TODD 3320052



TODD 3320035



TODD 3160128



TODD 3160129



TODD 3160130



TODD 3160180



TODD 3160181



REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
292010077	1699300	projecteur principal gauche, lampes H7/H1, 01/06>
292010081	1699301	projecteur principal droit, lampes H7/H1, 01/06>
295046003		projecteur principal gauche, avec correcteur de portée lumineuse, lampes H7/H1,01/06>
295046004		projecteur principal droit, avec correcteur de portée lumineuse, lampes H7/H1, 01/06>
295046001	1725270	projecteur antibrouillard et longue portée, gauche, lampe H3
295046002	1725271	projecteur antibrouillard et longue portée,droit, lampe H4
317546002	1683721	entourage phare gauche
317546001	1683722	entourage phare droit
318546012	1396938	support phare gauche
318546002	1396937	support phare droit
334346017	1634640	pare-chocs
3343082	1398284	coin pare-chocs gauche
3343081	1398285	coin pare-chocs droit
3343128	1674548	support pare-chocs
3343130	1693664	support pare-chocs gauche
3343131	1693665	support pare-chocs droit
318546004	1642682	marche pied gauche
318546003	1642683	marche pied droit
3185127	1641630	support marche pied gauche
3185126	1641631	support marche pied droit
3185128	1635802	grille inférieure
3320052	1328934	demi aile arrière gauche/droite
3320035	1328935	calotte arrière supérieure gauche/droite
3320015	1340450	agraphe calotte
272046000	1732653	couvercle de batterie
3160128	1689348	rétroviseur principal gauche/droit, électrique dégivrant 24V, 411 x 228 x 140 mm, tube Ø 40 mm, XF105 - 01/06>
3161128	1685330	glace rétroviseur principal 24V, dégivrant 24 V

REF. TODD	REF. OE	DÉSIGNATION
3162045	1644325	coque rétroviseur principal, 411 x 228 x 110 mm
3160129	1689347	rétroviseur grand angle, électrique, dégivrant 24 V, 239 x 221 x 140 mm, XF105 - 01/06>
3161129	1685331	glace rétroviseur grand angle, dégivrant 24V, support plastique, 207 x 161 x 15 mm
3162050	1644326	coque rétroviseur grand angle, 239 x 221 x 118 mm
3160130	1669573	rétroviseur d'accostage, manuel, 319 x 187 x 50 mm, XF105 - 01/06>
3160180	1684042	antévisseur complet, 321 x 405 x 431 mm, XF 105 Super Space Cabine
3160181	1684046	antévisseur complet, 256 x 340 x 1037 mm, XF 105 Space Cabine

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'INTERVENTION

Préambule

Les présentes conditions générales de vente et d'intervention régissent les prestations et ventes réalisées par les sociétés du groupe « TODD », ci-après désignées par les termes « la société » et constituent le socle de la négociation commerciale avec le client. Elles lui sont systématiquement adressées ou remises pour lui permettre de passer commande. Sauf dérogation expresse et écrite, toute commande emporte de plein droit l'adhésion entière, sans exception ni réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales. Les conditions générales d'achat éventuelles de l'acheteur ne sont pas opposables à « la société », même lorsqu'elle en a eu connaissance. Le fait que « la société » ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions générales.

Article 1 : Offre préalable et devis

- 1.1 Toute commande de prestations (autres que la vente de marchandises) fera l'objet d'un devis préalable.
- 1.2 Seules les offres préalables et les devis écrits sont valables, pendant la durée qui y est indiquée et à défaut de stipulation pendant un délai de 30 jours à compter de leur émission.
- 1.3 Dans le cas d'un devis établi avant démontage du véhicule ou de la pièce à réparer, s'il apparaît lors du démontage que la réparation doit être plus complète que celle prévue, « la société » n'effectuera les travaux supplémentaires qu'après acceptation expresse du client pour cette modification.

Article 2 : Commande

- 2.1 Toute commande par courrier, fax, téléphone ou tout autre mode de transmission électronique ne lie « la société » qu'après l'envoi par celle-ci d'une acceptation de commande écrite.
- 2.2 La commande doit mentionner, notamment la quantité, le modèle, les références du produit, ou le type de prestations, le prix convenu, les modalités de paiement, le lieu et la date de la livraison ou de l'enlèvement s'il est autre que le lieu de facturation. Le cas échéant, les modalités figurant sur la demande d'ouverture de compte client seront automatiquement appliquées.
- 2.3 Tout ajout ou modification de la commande ne lie « la société » que si elle l'a accepté par écrit.

Article 3 : modification de la commande

- 3.1 Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à « la société », avant l'expédition des marchandises ou la réalisation de la prestation. Toute commande expédiée, toute prestation réalisée est due.
- 3.2 Si la société n'est pas en mesure de livrer le produit commandé, elle peut, sans annuler la vente et rembourser les éventuels acomptes perçus, sans autre indemnité, soit livrer un produit présentant des caractéristiques similaires en facturant à l'acheteur un prix tenant compte de ces nouvelles caractéristiques.

Article 4 : Livraisons de produits – délivrance et réception des prestations

- 4.1 Modalités : La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de « la société ».
- 4.2 Délais : Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. « La société » est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison des produits comme les délais de réception des prestations sont indiqués aussi exactement que possible et sauf mention expresse figurant dans l'accusé de réception de commande, le non-respect de ces délais ne saurait motiver un refus de prendre livraison ou de réceptionner la réalisation des prestations ou générer à la charge de « la société » des pénalités de retard, des dommages et intérêts d'aucune sorte ou une annulation de commande.
- 4.3 Toutefois, si la délivrance du produit ou la réalisation des prestations n'est pas intervenue 2 mois après la date indicative de livraison des marchandises ou de réception des prestations, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties. L'acheteur ne pourra alors prétendre qu'à la restitution du ou des acomptes éventuellement versés sans aucune indemnité.
- 4.4 « la société » est dégagée de plein droit de toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements tels que : lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, rupture d'approvisionnement, inondation, indisponibilité d'outillage, retard dans les transports, événement de terrorisme international ou tout autre cause notamment amenant un chômage partiel ou total pour « la société » ou ses fournisseurs.
- 4.5 Tout retard de livraison dû à un fait relevant de la force majeure, entraînera au choix de « la société », soit la résolution pure et simple de la vente, soit la prorogation des délais de livraison ou de mise à disposition, et ce sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à aucune indemnité.
- 4.6 Lorsque la livraison des produits s'effectue par mise à disposition, l'acheteur s'informerait auprès de « la société » par écrit ou par téléphone, de la date de mise à disposition.
- 4.7 Pour la livraison des véhicules l'acheteur s'engage à en prendre livraison dans les 15 jours suivants la réception de l'avis de mise à disposition adressé par « la société ». Passé ce délai, l'acheteur s'engage à supporter l'intégralité des frais liés à la commande.
- 4.8 Pour la récupération des véhicules, sauf arrière de paiement, le client devra en prendre livraison dans les 48 heures suivant la réception de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai, la société sera déchargée de toute responsabilité en cas de dégradation survenue au cours de l'immobilisation du véhicule dans les locaux et ateliers de « la société ». « La société » sera en droit de facturer des frais de location d'empla cement conformément au tarif en vigueur pour la période où passé le délai, le véhicule n'aura pas été récupéré.
- 4.9 En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers « la société », quelqu'en soit la cause.

Article 5 : Transport – Transfert des risques

L'acheteur supporte les risques, même en cas de vente convenue franco, dès l'expédition des entrepôts de « la société ». Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours qui suivent la réception des marchandises.

Article 6 : Réception – Contrôle

- 6.1 La réception et le contrôle doit avoir lieu dans les 24 heures suivant la livraison des marchandises ou des prestations. Aussi, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les 48 heures suivant la livraison du produit ou la réalisation de la prestation.
- 6.2 Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices apparents ou anomalies constatés. Il devra laisser à « la société » toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers.
- 6.3 Passé le délai prévu au 6.2, toute réclamation de quelque nature que ce soit, sera irrecevable.
- 6.4 Si l'acheteur rencontre expressément ou tacitement à cette réception, le matériel sera réputé livré et les prestations exécutées conformément à la commande.
- 6.5 Le défaut invoqué par l'acheteur ne le dispense pas de son obligation de payer la commande en son entier.
- 6.6 Tout défaut ou malfaçon reconnu après examen contradictoire n'oblige « la société » qu'au remplacement du matériel ou des pièces reconnus défectueux, à l'exception de toute autre indemnité.

Article 7 : Retour

- 7.1 Modalités : Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre « la société » et l'acheteur. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques du retour du produit sont toujours à la charge de l'acheteur.
- 7.2 Aucun retour ne sera accepté après un délai de quinze (15) jours suivant la date de livraison.
- 7.3 Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour fixé sur le colis et doivent être dans l'état où « la société » les a livrées.
- 7.4 Tout retour de produit accepté par la société, se fera contre remise d'un avoir dont le montant sera égal au produit facturé minoré d'au moins 25 %.

Article 8 : Détermination du prix

- 8.1 Les produits et prestations sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros hors TVA applicable au jour de la commande. Sauf convention particulière, les prix figurant dans la commande ne sont valables que pour une durée maximale de 30 jours.
- 8.2 Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxe sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur.
- 8.3 Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays transit sont à la charge de l'acquéreur.

Article 9 : Paiement – Modalités

- 9.1 Les factures sont payables comptant au siège (ZI du Martray – Route de Rouen – 14730 GIBERVILLE), sauf convention particulière entre les parties.
- 9.2 Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.
- 9.3 En cas de non-paiement à l'échéance, « la société » se réserve le droit de résilier ou de suspendre les commandes et livraisons en cours.
- 9.4 Aucun escompte n'est pratiqué.

Article 10 : Cession et nantissement de créance

« La société » est autorisée, à céder ou nantir les créances (nées, à naître ou en germe), les factures (émises ou à émettre), les bons de commande, en tout ou partie, à tout établissement de crédit ou tiers de son choix.

Article 11 : Intérêts de retard

- 11.1 Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date. Ces pénalités sont dues sans qu'un rappel soit nécessaire le jour qui suit la date de l'échéance. Le taux des pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de 50 euros Hors Taxe par mois de retard commencé. Le non-retour des effets dans les délais convenus comme l'inobservation par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations entraînent l'exigibilité immédiate des autres échéances, l'obligation de restituer à première demande au fournisseur, les matériels en sa possession ainsi que la résolution des contrats en cours.
- 11.2 En cas de non-paiement à l'échéance, la garantie cesse de plein droit et les paiements partiels restent acquis à « la société » à titre de dommages et intérêts.
- 11.3 Les réductions de prix éventuelles ne sont définitivement acquises qu'après encaissement définitif des factures.

Article 12 : Clause pénale

Si la carence de l'acheteur rend nécessaire un recouvrement amiable ou judiciaire, l'acheteur s'engage à régler en sus du principal et des intérêts de retard, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 20 % du montant en principal TTC de la créance et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires. Cette pénalité est assortie d'un montant minimum hors procédure judiciaire de 200 euros HT et d'un montant minimum de perception de 1.500 euros HT en cas de procédure judiciaire.

Article 13 : Clause de déchéance du terme

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà livrées ou en cours de livraison seront immédiatement exigibles après mise en demeure effectuée par « la société » par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 : Situation économique du client

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique de l'acheteur au moment de la commande.

Il en résulte que si la situation financière de l'acheteur venait à se détériorer entre la date de la commande et la date de livraison, « la société » serait fondée soit à exiger un paiement comptant avant la livraison, soit à résilier la vente.

Article 15 : Garantie - Exclusion

- 15.1 Les produits vendus par « la société » sont garantis pendant 3 mois à compter de la livraison. Les produits sont garantis contre tous défauts de matière ou de fabrication, En cas de problème pendant cette période de 3 mois, « la société » opérera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. La garantie est strictement limitée à la remise en l'état ou au remplacement des produits affectés d'un vice ou d'un défaut de conformité à l'exclusion de tout autre dédommagement à quelque titre que ce soit. La garantie couvre uniquement le coût des pièces, à l'exclusion de la main d'œuvre nécessaire à la réparation du produit. « La société » exécute elle-même ses obligations de garantie ou en sous-traite l'exécution. L'acheteur ne peut prétendre à une quelconque indemnité, notamment en cas d'indisponibilité du produit.
- 15.2 La garantie ne joue pas pour les vices apparents. L'acheteur perdra le bénéfice des garanties légales et conventionnelles notamment en cas :
 - d'utilisation anormale ou abusive du matériel ou des produits,
 - de réparations ou de toutes interventions exécutées par des personnes étrangères à « la société » ou non agréées par elle,
 - de détériorations ou d'avaries du matériel ou des produits résultant notamment de chutes de matériaux, incendie, vandalisme, malveillance, catastrophes naturelles,
 - de détériorations ou d'accidents résultant d'un défaut de surveillance ou d'entretien,
 - de détériorations prématurées dues à des problèmes non signalés à temps à « la société »,
 - du refus de l'acheteur de laisser l'accès du matériel ou du produits à « la société », dans le cadre d'opérations de contrôle,
 - de modification du matériel par l'acheteur.
- 15.3 « La société » pourra suspendre les garanties légales et conventionnelles en cas de retard ou de non-paiement total ou partiel du prix du produit.

Article 16 : Clause de réserve de propriété

- 16.1 « La société » se réserve la propriété de tous les produits jusqu'à encaissement intégral et effectif de toutes sommes dues par l'acheteur. Le défaut de paiement d'une quelconque échéance pourra entraîner la résiliation de la vente et la revendication des biens aux frais de procédure et de transport de l'acheteur.
- 16.2 Jusqu'à complet paiement du prix, les marchandises livrées devront être maintenues individualisées, et ne pourront être ni transformées, ni revendues sans accord préalable et exprès de « la société ». Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert des risques et aux conséquences qui en résultent, pas plus que les paiements partiels ne font obstacle à l'action en revendication.
- 16.3 Les clients de « la société » ne peuvent se dérober à l'application de la présente clause, qui à défaut de pouvoir être exécutée se résoudra en dommages intérêts, pour non-respect d'une clause essentielle.

Article 17 : Nullité d'une clause

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Article 18 : Attribution de Juridiction

Toute contestation ou litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CAEN.

Article 19 : Loi applicable

Le contrat sera régi et interprété selon le droit français.

Nos agences à travers la France

ALSACE		
5 Rue de l'Industrie - 67640 FEIGERSHEIM	Tél. 03.88.64.55.00	Fax. 03.88.64.55.01
AQUITAINE		
ZI Tartifume - Rue de Lugan - 33130 BEGLES	Tél. 05.57.35.20.50	Fax. 05.57.35.20.51 
ZI d'Arriet - 40230 BENESSE-MAREMNE	Tél. 05.58.72.56.97	Fax. 05.58.72.54.23
Bordeaux Frêt - ZAC de Bruges - 33521 BRUGES CEDEX	Tél. 05.56.43.66.26	Fax. 05.56.43.81.78   
16 ZI du Grand Chemin - YVRAC - 33370 TRESSSES	Tél. 05.57.34.07.78	Fax. 05.57.34.07.78      
AUVERGNE		
ZA le Petit Champ - 63430 PONT DU CHÂTEAU	Tél. 04.73.83.31.01	Fax. 04.73.83.30.61   
BASSE - NORMANDIE		
ZI du Martray - Avenue des Anglais - 14730 GIBERVILLE	Tél. 02.31.35.48.11	Fax. 02.31.35.48.01     
ZI Nord (Est) - Rue Edouard Branly - 14100 LISIEUX	Tél. 02.31.48.58.40	Fax. 02.31.48.58.44
ZI La Chevalerie - Rue Jules Valles - 50000 SAINT LÔ	Tél. 02.33.77.88.50	Fax. 02.33.77.88.51
BOURGOGNE		
7D Boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC (DIJON)	Tél. 03.80.52.90.49	Fax. 03.80.52.43.98
BRETAGNE		
ZAC Kergoussel - Kergouaran - Rue Eiffel - 56850 CAUDAN	Tél. 02.97.76.00.66	Fax. 02.97.76.30.97 
ZI Sud - Rue de Très le Bois - 22600 LOUDEAC	Tél. 02.96.66.11.22	Fax. 02.96.66.11.33
ZI de Troyalac'h - 11 Rue Nicolas Appert - 29170 SAINT-EVARZEC	Tél. 02.98.94.67.66	Fax. 02.98.94.67.80     
ZI de la Richardière - 35530 NOYAL/VILAINE (RENNES)	Tél. 02.99.00.54.47	Fax. 02.99.00.62.12     
ZI de la Turbanière - 35530 BRECE (RENNES)	Tél. 02.99.04.10.10	Fax. 02.99.04.08.40   
ZI du Prat - Avenue Paul Duplaix - 56000 VANNES	Tél. 02.97.47.02.28	Fax. 02.97.54.28.09   
CENTRE		
12 Rue Joseph Cugnot - 37300 JOUE LES TOURS	Tél. 02.47.53.03.18	Fax. 02.47.53.29.32     
CHAMPAGNE - ARDENNE		
ZI de la Pompelle - BP 7 - Rue du Val de Clair - 51683 REIMS CEDEX 2	Tél. 03.26.85.00.26	Fax. 03.26.85.08.41     
HAUTE - NORMANDIE		
89-103 Bd Jules Durand - 76600 LE HAVRE	Tél. 02.35.53.16.21	Fax. 02.35.53.33.12   
Centre Multi-marchandises - Rue du Clos Tellier - 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Tél. 02.32.95.81.20	Fax. 02.32.95.81.21     

ILE - DE - FRANCE		
ZI du Bois de l'Epine - 4, Av. du Front Populaire - Ris Orangis - 91031 EVRY CEDEX	Tél. 01.69.77.87.50	Fax. 01.69.77.19.16    
Rue de la ferme St Ladre - ZI Fosses Saint Witz - BP 13 - 95471 FOSSES CEDEX	Tél. 01.34.31.22.00	Fax. 01.34.68.33.24   
LANGUEDOC - ROUSSILLON		
ZI Nord La Devèze - 3 Rue Paul Hérault - 34500 BEZIERS	Tél. 04.67.76.04.04	Fax. 04.67.62.07.42    
LORRAINE		
Rue André Ampère - ZAC La Fontaine des Saints - Parc Logistique Eurotransit - 57365 FLEVY	Tél. 03.87.16.90.90	Fax. 03.87.16.90.91    
18 Rue Henry - 54840 VELAIN EN HAYE	Tél. 03.83.23.23.18	Fax. 03.83.23.25.99   
MIDI - PYRENEES		
ZI du Terroir - Av. Léon Jouhaux - 31140 SAINT-ALBAN (TOULOUSE-TERROIR)	Tél. 05.34.27.08.50	Fax. 05.34.27.08.59    
NORD PAS - DE - CALAIS		
ZI du Château - Rue Gutenberg - 62220 CARVIN	Tél. 03.21.74.00.22	Fax. 03.21.74.00.14   
ZI La petite Synthe - 676 Av. de la Gironde - 59640 DUNKERQUE	Tél. 03.28.61.06.01	Fax. 03.28.60.67.89   
CRT N°1 - Bd du petit Quinquin - BP 524 - 59815 LESQUIN CEDEX	Tél. 03.20.18.00.40	Fax. 03.20.18.00.46     
PAYS - DE - LA - LOIRE		
147, Bd Denis Papin - 53000 LAVAL	Tél. 02.43.53.23.06	Fax. 02.43.56.69.13
ZAC de la Maison Neuve - 4 Rue Marcel Dassault - 44986 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX	Tél. 02.51.13.31.00	Fax. 02.51.13.31.09   
Route de Vannes - 44880 SAUTRON	Tél. 02.40.16.94.40	Fax. 02.40.63.80.23     
PROVENCE - ALPES - CÔTE - D'AZUR		
ZI de l'Anjoly - 86 Bd de l'Europe - BP 92057 - 13846 VITROLLES CEDEX 9	Tél. 04.42.46.12.29	Fax. 04.42.79.67.29    
RHÔNE - ALPES		
183 Rue des Martyrs de la Libération - 69310 PIERRE-BENITE	Tél. 04.72.66.31.31	Fax. 04.72.39.16.95    
ZI Grange Neuve - 735 rue Jean Rostand - 26800 PORTES LES VALENCE	Tél. 04.75.84.85.40	Fax. 04.75.84.85.41
Parc de Chesnes-la-Noirée - 10 Rue de Provence - 38070 ST-QUENTIN-FALLAVIER	Tél. 04.74.94.30.99	Fax. 04.74.94.24.23   



PIÈCES DÉTACHÉES P.L. TOUTES MARQUES - MAINTENANCE P.L. & CARROSSERIE INDUSTRIELLE

GROUPE TODD
Siège social - ZI du Martray - 14730 Giberville - France
Tel. +33 (0) 2 31 35 48 00 - Fax. +33 (0) 2 31 35 48 04
todd@toddfrance.com - www.toddfrance.com